



Comment stoper une procédure de saisie

Par **Louis Bockoltz**, le **03/02/2011** à **14:30**

Bonjour,

Ma mère a logé mon frère pendant deux mois l'été dernier ,car il avait été licencié et s'est retrouvé sans logement : il avait donc fait tous ses changements d'adresse chez ma mère . hors depuis il est partis dans une autre région mais sans laisser sa nouvelle adresse, ni ses coordonnées téléphonique et Il ne paye plus les divers crédits qu'il avait contracté auparavant . ces organismes ont donc lancé une procédure de saisie auprès de ma mère qui est malheureusement hospitalisé depuis quelques mois et qui n'est plus en état de gerer cette situation .

J'ai versé une petite somme pour stoper la procedure de saisie mais les huissiers vont ils vraiment arrêter leur menace de saisir les meubles de ma mère à son domicile et ne vais je pas être ennuyer à mon tour ???

je cherche depuis quelques jours sur divers sites de l'aide pour m'éclairer un peu et je vous en remercis d'avance pour votre aide ,
Louis,

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **14:33**

Il est totalement impossible que l'huissier puisse faire une saisie contre votre mère alors que c'est votre frère qui a des dettes.

Par **Louis Bockoltz**, le **07/02/2011** à **17:01**

donc la somme que cette organisme m'a demandé pour stopper la saisie chez ma mère n'avait pas le droit non plus ? j'ai dû verser 50 euros pour éviter la saisie (le tout par téléphnoe car ne réside pas au même lieu de domicile) paiement effectué par carte bancaire : est ce que je risque des ennuis dans l'avenir maintenant avec cette orgnisme financier ?